

SOTI RENCONTRE SARL

Yamoussoukro · Côte d'Ivoire · RCCM CI-TDI-2023-B-1022



CABINET SOTI RENCONTRE

A0 · pièces remises à la personne

Fiche de *Candidature*

Se renseigner n'est pas se porter candidat.

Demande initiale — gratuite, et qui n'engage à rien.
Aucune somme n'est due avant l'admission.

CONFIDENTIEL — PERSONNE CONCERNÉE

Mise à jour : 29 septembre 2026 à 15h53
TIE BI SOTI FULGENCE — Gérant et associé unique



AVANT DE COMMENCER

Ce qu'est cette fiche

Elle enregistre votre demande, sans vous engager.

Cette fiche se renseigne au premier contact, avec votre conseiller ou seul. Aucune somme n'est due à ce stade, et aucune ne vous sera demandée avant que notre Cabinet ait prononcé votre admission. Les blocs marqués **réservé au conseiller** ne sont pas à remplir par vous.

CE QUE VOUS ÊTES, À CE STADE, ET CE QUE CELA CHANGE

Vous êtes candidat. Vous ne devenez adhérent que le jour où notre Cabinet prononce votre admission et où votre règlement est confirmé. D'ici là, vous ne payez rien, vous n'avez souscrit à rien, et vous pouvez vous retirer sans motif et sans frais.

Une candidature qui n'est pas retenue n'a jamais créé d'adhésion : personne ne porte ici l'étiquette d'un refus.

PREMIÈRE PARTIE

Nos deux services, et lequel vous convient

Deux expériences, une même exigence : des rencontres sérieuses, protégées et mieux préparées. Le choix vous appartient, et il vous est présenté avant toute autre chose.

LE SERVICE	CE QU'IL FAIT POUR VOUS	COMMENT ON Y ENTRE
------------	-------------------------	--------------------

Le Cabinet

Un conseiller conduit votre démarche : il vous reçoit, instruit votre dossier, cherche pour vous et vous présente des profils étudiés. Vous êtes accompagné, dans un cadre discret où votre photographie n'est pas exposée. C'est le service que cette fiche ouvre.

Une admission se prononce. Toutes les candidatures ne sont pas retenues.

**L'application
SOTI
RENCONTRE
360**

Elle vous apporte des propositions choisies selon votre projet, dans un cadre vérifié : identité contrôlée, échanges protégés. Vous décidez à chaque étape, à votre rythme.

Aucune admission ne se prononce. La vérification d'identité y remplace l'entretien.



VOUS N'AVEZ PAS À CHOISIR DÉFINITIVEMENT AUJOURD'HUI

Vous pouvez utiliser les deux services. Chacun a ses propres règles et ses propres engagements ; seule votre identité leur est commune.

Si votre candidature au Cabinet n'est pas retenue, l'application vous reste accessible, dans ses propres conditions. Ne pas être retenu ici oriente votre démarche ; cela ne vous ferme pas notre métier. La seule décision qui ferme tout est l'exclusion pour faute grave, et elle ne se prononce jamais au stade de la candidature.

- ☐ Je souhaite être candidat au **Cabinet** — la présente fiche.
- ☐ Je souhaite d'abord connaître l'**application** avant de me décider.
- ☐ Je souhaite les **deux**.

DEUXIÈME PARTIE

Vous

Ce que nous avons besoin de savoir pour décider si nous pouvons vous accompagner — et rien de plus.

Votre identité

Nom et prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Pièce d'identité présentée

Nature et numéro — relevés sur l'original

Comment vous joindre

Téléphone

Second numéro

Adresse électronique

Ville et quartier de résidence

Pays de résidence



Votre situation et votre demande

Situation matrimoniale**Profession****Enfants à charge**

Célibataire, veuf, divorcé — sur pièce

Zone de recherche envisagée**Comment avez-vous connu notre Cabinet**

Personne, lieu ou institution qui vous a orienté

CE QUE NOUS NE VOUS DEMANDONS PAS, ET POURQUOI

La présente fiche ne recueille que ce qui sert à décider de votre admission. Elle ne demande ni votre histoire personnelle, ni vos revenus, ni vos croyances, ni votre santé, ni le détail de votre vie privée. Ce qui sert à chercher pour vous se recueille plus tard, et seulement si vous êtes admis.

Ce que nous aurions recueilli sans que cela ait servi à cette décision est détruit, de notre propre initiative et sans que vous ayez à le demander. Nous ne conservons pas ce dont nous n'avons pas eu besoin : une information gardée sans motif est un risque que nous vous ferions porter pour rien.

Si une question vous paraît excéder ce cadre, vous pouvez demander pourquoi elle est posée. Votre conseiller doit pouvoir vous répondre en une phrase ; s'il ne peut pas, la question n'a pas à être posée.

TROISIÈME PARTIE

Les conditions d'accès au service

Cinq conditions. Elles se déclarent une par une, et chacune se paraphe séparément.

Ces conditions ne sont pas négociables. Aucun conseiller ne peut en ajouter une, en retirer une, ni en assouplir une seule — ni pour vous avantager, ni pour vous écarter. Celui qui vous proposerait un arrangement sur l'une d'elles outrepasserait ce que notre Cabinet lui permet, et vous pouvez nous le signaler directement.



CE QUE JE DÉCLARE

PARAPHE

Je déclare avoir l'âge requis : **21 ans révolus** pour une femme, **25 ans révolus** pour un homme.

Je déclare être **juridiquement libre de m'engager** : célibataire, veuf ou divorcé par décision définitive. Je ne suis pas marié, et je ne suis pas séparé sans divorce prononcé.

Je déclare que ma démarche est **matrimoniale** : je cherche une union, non une aventure, non une relation de circonstance, non un appui financier.

Je déclare n'avoir **aucune autre démarche matrimoniale active** auprès d'une autre structure au moment où je signe.

Je déclare que les informations portées sur cette fiche sont **exactes et sincères**, et j'accepte qu'elles soient vérifiées sur pièces.

CE QU'UNE DÉCLARATION INEXACTE ENTRAÎNE

Avant l'admission, une inexactitude conduit à ne pas retenir la candidature. Après l'admission, une déclaration que vous saviez fausse en la signant est une faute grave, et elle peut conduire à l'exclusion sans restitution des sommes versées.

Rien de tout cela n'est automatique. Les faits sont établis, vous êtes entendu, et la décision appartient au Gérant, motivée et écrite. Une erreur de bonne foi se corrige ; elle ne se sanctionne pas.

QUATRIÈME PARTIE

Ce qu'il faut savoir avant d'aller plus loin

Cinq choses que nous vous disons maintenant, pour que vous ne les découvriez pas plus tard.

La grille complète de nos tarifs vous a été remise

Vous avez reçu la grille entière — toutes les formules, tous les montants, toutes les conditions financières — **avant** votre entretien, et non après. Nous ne présentons jamais un prix au moment où il faut décider : une personne qui découvre un tarif à l'instant de s'engager n'est pas en état de le refuser.

**Référence de la grille remise****Date et heure de la remise****Canal de la remise**

Main propre, courriel, espace d'échange

Aucun paiement avant l'admission

La candidature est gratuite. L'entretien est gratuit. Si votre candidature n'est pas retenue, vous ne devez rien et rien ne vous sera réclamé. Les **frais d'admission de 25 000 F CFA** ne deviennent exigibles qu'après une admission prononcée ; ils rémunèrent l'instruction de votre dossier, la vérification de vos pièces et l'ouverture de votre parcours.

Une sélection exigeante, et ce qui la rend crédible

Notre Cabinet n'admet pas toutes les candidatures, et il refuse la majorité de celles qui lui parviennent. Cette exigence est la seule chose qui donne une valeur à votre présence parmi nos adhérents : une sélection qui ne coûte rien à celui qui l'opère ne prouve rien à celui qui la subit.

PERSONNE, CHEZ NOUS, N'EST PAYÉ POUR VOUS ADMETTRE

Aucune rémunération, dans notre entreprise, n'est calculée sur le nombre d'admissions prononcées ni sur le nombre de candidatures reçues. Celui qui vous reçoit ne gagne rien à vous faire entrer et ne perd rien à vous écarter.

C'est la garantie que votre entretien est un examen et non une vente. Une entreprise qui paie ses collaborateurs à l'entrée les paie pour renoncer à refuser, et sa sélectivité n'est plus qu'un argument.

Notre engagement : l'obligation de moyens

Notre Cabinet s'engage à chercher avec sérieux, diligence et traçabilité. Il ne promet ni l'amour, ni le mariage, ni le comportement futur de quiconque, et ne vous dira jamais d'une personne qu'elle est sûre. Il s'engage à réduire au maximum le risque d'une mauvaise rencontre — ce qui n'est pas la même chose que de garantir une bonne.



Si nous ne vous retenons pas

Nous vous le disons, et nous vous en donnons le motif. N'être pas retenu n'est pas un jugement porté sur vous : c'est le constat que notre Cabinet n'estime pas pouvoir vous accompagner sérieusement dans les conditions du moment. Une nouvelle candidature demeure possible plus tard.

COMMENT NOUS JOINDRE

Le site www.sotirencontre.com est notre seul canal officiel en ligne. Toute autre page, tout autre compte qui se présenterait en notre nom n'est pas le nôtre : ne lui confiez rien et signalez-le-nous.

Pour ce qui concerne votre dossier, privilégiez l'espace d'échange ouvert avec votre conseiller : ce qui y est écrit porte une date certaine, ce qui se dit au téléphone n'en porte aucune. Vous pouvez aussi nous écrire à contact@sotirencontre.com ou nous appeler au +225 01 51 92 98 95.

CINQUIÈME PARTIE

Vos informations

Ce que nous en faisons, ce que nous n'en faisons jamais, et ce que vous pouvez en exiger.

CE QUE NOUS NOUS ENGAGEONS À TENIR

Ce à quoi elles servent	À décider de votre admission, et — si vous êtes admis — à conduire votre démarche. À rien d'autre.
Qui y accède	Votre conseiller et le Gérant. Une fois admis, votre profil est partagé avec les personnes qui vous sont présentées. Aucun partenaire, aucun tiers.
Ce que nous ne faisons jamais	Nous ne publions aucun profil, nous ne vendons, ne louons ni n'échangeons aucune information, et nous ne communiquons rien à un tiers sans votre accord, sauf dans le cas, rare, où la loi nous y oblige.
Ce qui est détruit	Tout ce qui a été recueilli sans servir à la décision d'admission, de notre propre initiative et sans demande de votre part.



Le rapprochement entre nos deux services

Votre identité est la même dans nos deux services, et c'est le seul lien entre eux. Pour vérifier que vous n'êtes pas déjà connu de nous sous une autre forme — et notamment pour empêcher qu'une personne écartée revienne par l'autre service — notre Cabinet compare votre identité à celles que l'application lui transmet. Ce rapprochement porte sur l'identité et sur les conditions d'accès, jamais sur ce que vous nous confiez de votre vie.

- ☐ J'autorise ce rapprochement, dans les limites décrites ci-dessus.
- ☐ J'autorise notre Cabinet à me recontacter si ma candidature n'est pas retenue aujourd'hui mais peut l'être plus tard.

Vos droits, et leur limite exacte

Vous pouvez consulter ce qui vous concerne, en demander la rectification, et retirer à tout moment un consentement facultatif. Vous pouvez demander la clôture de votre dossier. Une pièce signée n'est jamais effacée : elle est corrigée en conservant l'ancienne valeur, la nouvelle, le motif et la date, parce qu'une trace effaçable ne protège plus personne — ni vous, ni nous. Seul notre Cabinet archive ou détruit, selon les durées qu'il vous annonce.

SIXIÈME PARTIE

Votre déclaration

Elle se signe après explication, jamais avant.

CE QUE VOUS ACCEPTEZ ICI VOUS A ÉTÉ EXPLIQUÉ

Votre signature ne vaut pas pour elle-même. Elle vaut parce que ce que vous signez vous a été expliqué, à voix haute, avant que vous ne signiez, et parce que vous avez pu poser vos questions et obtenir des réponses.

Votre conseiller porte ci-dessous ce qu'il vous a expliqué et le temps qu'il y a consacré. Vous portez, en face, que vous l'avez compris. Si quelque chose ne vous a pas été expliqué, ne le signez pas : dites-le, et cela vous sera expliqué.

Une signature recueillie sans explication n'est pas un consentement ; c'est une formalité, et notre Cabinet n'en veut pas.



MES DÉCLARATIONS

PARAPHE

Je déclare que les informations portées sur cette fiche sont exactes et sincères, et que je n'ai rien dissimulé qui puisse fausser la décision de notre Cabinet.

Je déclare que ma démarche est matrimoniale et sincère.

Je reconnais qu'une attestation sur l'honneur complète me sera demandée si je suis admis, et que ce que je déclare aujourd'hui y sera repris.

Je reconnais que la présente fiche ne crée aucune adhésion, qu'elle n'oblige notre Cabinet à rien, et qu'aucune somme ne m'est réclamée aujourd'hui.

Je reconnais que ce qui précède m'a été expliqué et que j'ai pu poser mes questions.

LE CANDIDAT

LE CONSEILLER

Nom, date, signature. Mention manuscrite : « Lu, compris et approuvé ».

Nom, date, signature. Atteste avoir reçu la personne et lui avoir expliqué la présente fiche.

La signature du conseiller atteste la réception et l'explication. Elle ne vaut ni admission, ni engagement de notre Cabinet : l'admission se prononce par le Gérant seul, et par écrit.

SEPTIÈME PARTIE

Réception par le Cabinet

Bloc administratif. La personne ne le remplit pas.

RÉSERVÉ AU CONSEILLER

Numéro de candidature

Date et heure de réception

Origine — comment la personne nous a connus

Points expliqués à la personne

Durée de l'explication

Suite indiquée à la personne

Ce qui a été repris point par point

En minutes



CE QUI EST REMIS À LA PERSONNE

Un exemplaire de la présente fiche, sans les blocs réservés au conseiller, est remis au candidat le jour même. Il porte le même horodatage que l'exemplaire conservé par notre Cabinet.

Le candidat reste candidat jusqu'à ce que le Gérant se prononce. Tant qu'aucune décision n'est écrite, aucun conseiller ne peut lui annoncer qu'il est admis, ni lui laisser croire qu'il le sera.

« Se renseigner n'est pas se porter candidat.

Se porter candidat n'est pas être admis. »

TIE BI SOTI FULGENCE — Gérant et associé unique

SOTI RENCONTRE SARL — Yamoussoukro, Côte d'Ivoire

SOTI RENCONTRE SARL — Capital 1 000 000 F CFA — RCCM CI-TDI-2023-B-1022 — IDU CI-2024-0070168 S

Siège : Yamoussoukro, Morofé, non loin de l'Hôtel Onyx, Lot 1428, Îlot 125 — Côte d'Ivoire

+225 01 51 92 98 95 · contact@sotirencontre.com · www.sotirencontre.com · [@sotirencontre](https://www.instagram.com/sotirencontre)